
PROCÈS-VERBAL DE LA 14^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 16 FÉVRIER 2017 AU CLSC DE COWANSVILLE

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Luce Samoïsette	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Pierre Cossette	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Sylvain Bernier	Directeur administratif de la recherche
	Lyne Cardinal	Directrice des services généraux
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Bruno Petrucci	Directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme services généraux

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette quatorzième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 13^e séance ordinaire tenue le jeudi 19 janvier 2017
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion ou décision) **AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.2.1 Rapport comparatif 2015-2016 sur les incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services de santé
 - 6.2.2 Bilan du Protocole d'entente Équipe mobile d'interventions psychosociales (ÉMIP)
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.3.1 Tableau de bord 2016-2017 – période 9
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.4.1 Résultats financiers à la P10
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Comité des ressources humaines du 26 janvier 2017
 - 7.2 Comité sur la mission universitaire du 1^{er} février 2017
 - 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 8 février 2017
 - 7.4 Comité des soins et services du 15 février 2017
8. Agenda de consentement **POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 8.1.1 Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nomination de chefs de services du Département de chirurgie et les mandats
 - 8.1.1.3 Nomination du chef intérimaire du département de la santé publique (sous réserve de la recommandation de l'exécutif du CMDP du 7 mars 2017)
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 8.4.1 Contrats à modifier pour des sages-femmes
 - 8.4.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
 - 8.4.3 Contrat de service Logibec – volet Paie-Ressources humaines
 - 8.4.4 Régime d'emprunt à long terme – Projet autofinancé d'économie d'énergie au CHUS à Fleurimont
 - 8.5 Intégrer la mission universitaire
 - 8.5.1 Politique sur l'intégrité en recherche
 - 8.5.2 Officiers du Comité d'éthique de la recherche
 - 8.5.3 Renouvellement de mandat pour trois membres du CÉR

9. Divers

10. Huis clos

- 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- 10.2 Évaluation à mi-parcours

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première question est soumise par le président du comité de vigie de l'Hôpital de Memphrémagog, à savoir la raison pour laquelle l'unité de soins de courte durée en gériatrie au CSSS de Memphrémagog a été fermée.

Monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, indique que cette unité de soins de courte durée en gériatrie requiert les services de médecins spécialistes ayant une expertise adaptée aux besoins des personnes âgées. Comme il y a une pénurie de ces médecins, ces services ont été regroupés et sont offerts à Sherbrooke. Depuis le mois de mai dernier, seulement neuf personnes du RLS de Memphrémagog ont été transférées à Sherbrooke pour recevoir ces services. Monsieur Fillion précise qu'il va s'assurer que les gériatres soient disponibles pour soutenir les médecins du CSSS de Memphrémagog.

Une deuxième intervention est faite par la présidente du comité des résidents du CHSLD de Cowansville, qui souhaite avoir des précisions sur le plan de maintien des installations de La Pommeraie et le budget annuel qui y est dédié.

La présidente-directrice générale spécifie qu'un chef de service du fonctionnement et des installations matérielles du RLS Coaticook, la Pommeraie et Memphrémagog, a effectué une tournée des centres d'hébergement du secteur de la Pommeraie, en novembre et décembre 2016, en présence des chefs de service clinique SAPA, Service en milieu d'Hébergement, afin d'évaluer l'état des lieux et monter un plan de maintenance.

La direction des services technique est très consciente de l'impact de l'état des lieux sur la santé et la qualité de vie de la clientèle, c'est pourquoi l'établissement accorde beaucoup d'importance à ce dossier. Madame Caroline Van Rossum transmettra plus de détails à cet égard au Comité des résidents du RLS de la Pommeraie.

Une autre question est soumise par un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), à savoir les raisons qui justifient l'augmentation de la tarification du parc de stationnements à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins.

La présidente-directrice générale explique les raisons pour lesquelles il y a eu un ajustement de la tarification pour l'ensemble des stationnements, sous la responsabilité du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

Une autre représentante du SCFP veut avoir des précisions sur l'utilisation des parcs de stationnements lors de vacances, de journées fériées et de congés.

Le directeur des ressources financières et de la logistique donne de plus amples explications sur la tarification pour le personnel occasionnel et sur l'utilisation du stationnement derrière l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins.

Une autre intervention est faite par un représentant de l'APTS concernant une étude menée sur la détresse psychologique ou détresse grave de certains membres du personnel. Il veut savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS compte mettre en place pour contrer cette problématique.

En l'absence du directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, M. Gilles Michaud, la présidente-directrice générale explique que le comité des ressources humaines et des communications est à revoir les meilleures pratiques à mettre en place pour les problèmes reliés à la présence au travail et la détresse psychologique de son personnel. C'est un dossier prioritaire pour 2016-2017 et 2017-2018 pour l'établissement ainsi que tous les établissements de services de santé et de services sociaux du Québec.

Une dernière intervention est faite par un membre du comité de vigie de Magog qui souhaite obtenir un document démontrant l'ensemble des services en place avant et après la réorganisation des établissements.

La présidente-directrice générale l'invite à rencontrer Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe au comité de travail du RLS de Memphrémagog pour avoir de plus amples renseignements à cet égard.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 13^e séance ordinaire tenue le jeudi 19 janvier 2017

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ AVEC LES MODIFICATIONS SUIVANTES :

Au point 4.0 *Politique sur la gestion du parc de stationnements et mobilité durable*, la première phrase devrait se lire comme suit : « *Une rencontre a eu lieu le 21 décembre dernier avec la Faculté de médecine et des Sciences de l'Université de Sherbrooke...* ».

Au point 7.3.1 *Développement de places supplémentaires en hébergement de longue durée dans le RLS de la Haute-Yamaska*, la phrase au deuxième picot devrait se lire comme suit : « *L'aspect critique de la situation actuelle en Haute-Yamaska concernant l'accès aux services pour la population* ».

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017

Point 3.0 - Période de questions du public | APTS

Pour faire suite à la pétition déposée séance tenante par un représentant de l'APTS à la dernière assemblée quant aux revendications des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique du Centre de réadaptation Estrie, la présidente-directrice générale indique qu'un projet de lettre, que tous les membres ont reçue antérieurement, a été produit par le directeur des programmes en déficience intellectuelle, en trouble du spectre de l'autisme et en déficience physique et le directeur des ressources humaines et des communications. Elle sera transmise aux personnes concernées en réponse à cette pétition.

Point 10.0 Huis clos | Situation des conseillères-cadres cliniques

Le sujet a été présenté lors de la rencontre du 26 janvier dernier aux membres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration. Une correspondance a été transmise au MSSS et la présidente-directrice générale est en attente d'une réponse.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du C.A. et de la présidente-directrice générale, pour la période du 20 janvier au 16 février 2017, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Par ailleurs, il est mentionné qu'une Infolettre sera bientôt transmise tous les mois aux partenaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et elle sera accessible via le site internet.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté pour cette section.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Rapport comparatif 2015-2016 sur les incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services de santé

Le président invite M. Bruno Petrucci, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter le rapport qui a fait l'objet d'une présentation en séance plénière.

Monsieur Petrucci fait état de l'historique du dossier et de l'évolution des travaux. Depuis 2002, tous les établissements ont l'obligation légale de déclarer les incidents et accidents qui surviennent lors de la prestation de soins et de services de santé (LSSS). Tout incident ou accident constaté par un employé, professionnel, stagiaire ou toute personne liée par contrat qui dispense des services aux usagers de l'établissement doit être déclaré sur le formulaire prévu à cet effet.

En 2011, il y a eu production du premier rapport du MSSS sur les incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins et de services de santé au Québec et ce rapport est rendu public annuellement depuis ce temps.

Le rapport annuel du MSSS pour 2015-2016 permet de dresser un portrait général, de suivre l'évolution, de dégager des tendances et de proposer des pistes d'amélioration et de prévention de la récurrence. Il permet aussi de se comparer à d'autres établissements.

6.2.2 Bilan du Protocole d'entente Équipe mobile d'interventions psychosociales (ÉMIP)

Le président invite Mme Lyne Cardinal, directrice des services généraux, à présenter le bilan du Protocole d'entente qui a été adopté à l'assemblée ordinaire du conseil d'administration le 10 mars 2016.

Composée d'un policier-patrouilleur en uniforme du SPS et d'un travailleur social du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, l'ÉMIP circule dans les rues de Sherbrooke afin de répondre aux appels d'urgence deux soirs par semaine, les mercredis et vendredis, depuis le 4 mai 2016. Les membres de l'ÉMIP interviennent pour évaluer sur place les personnes en détresse afin de les orienter rapidement vers le bon professionnel ou la bonne ressource (CLSC, hôpital ou organisme communautaire approprié). L'objectif de départ de ce projet pilote était d'améliorer l'accessibilité aux soins et services en première ligne, tout en désengorgeant le service des urgences.

Madame Cardinal donne de plus amples renseignements sur les interventions faites et par conséquent les transports aux urgences qui ont pu être évités. Le bilan à ce jour est très positif. Il y a une belle retombée médiatique jusqu'à maintenant et les partenaires du réseau démontrent un intérêt afin que les services se poursuivent.

Le président félicite toute l'équipe pour la mise en place et l'accomplissement de ce beau projet.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Tableau de bord 2016-2017 – période 9

En l'absence de Mme Johanne Turgeon, la présidente-directrice générale et M. Carol Fillion présentent les faits saillants du Tableau de bord à la P9.

La présidente-directrice générale attire l'attention des membres sur les services en amélioration et plus particulièrement les délais d'accès aux services et la prise en charge de la clientèle, notamment en chirurgie et en imagerie. Elle fait également état des cibles devant être améliorées. M. Carol Fillion pour sa part indique qu'un plan d'action est en cours pour atteindre les cibles fixées en regard de la vaccination ainsi qu'en ce qui concerne les soins à domicile : l'offre de service sera accentuée et adaptée aux besoins de la clientèle, principalement sur les territoires de Granby et de Sherbrooke.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.4.1 Résultats financiers à la P10

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les résultats financiers à la P10.

Monsieur Coubat rappelle les cibles d'optimisation établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le plan d'atteinte de l'équilibre budgétaire durable. Il présente ensuite la situation à l'issue de la 10^e période financière. Une démarche est en cours avec le MSSS afin de faire reconnaître certains revenus additionnels suite aux annonces faites dans les derniers mois par le ministre.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté pour cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu à la dernière assemblée qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Comité des ressources humaines du 26 janvier 2017

En l'absence de M. Serge Therrien, le président invite la présidente-directrice générale à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.2 Comité sur la mission universitaire du 1^{er} février 2017

Le président invite Mme Luce Samoisette, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 8 février 2017

Le président répond aux questions.

7.4 Comité des soins et services du 15 février 2017

Le président invite M. André Forest, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 912 À 927 - 2017-02-16 et 946 à 957 - 2017-02-16

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Nomination de chefs de services du département de chirurgie et les mandats

RÉSOLUTION : CA 928 à 936 - 2017-02-16

Relative à la nomination de chefs de services du département de chirurgie et les mandats

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.3 Nomination du chef intérimaire du département de la santé publique (sous réserve de la recommandation de l'exécutif du CMDP du 7 mars 2017)

RÉSOLUTION : CA 958 - 2017-02-16

Relative à la Nomination du chef intérimaire du département de la santé publique

- CONSIDÉRANT :**
- l'expertise de Dre Isabelle Samson;
 - la recommandation de l'exécutif du CMDP du 7 mars 2017;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la nomination de Dre Isabelle Samson à titre de chef intérimaire du département de la santé publique (sous réserve de la recommandation de l'exécutif du CMDP du 7 mars 2017).

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté pour cette section.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté pour cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Contrats à modifier pour des sages-femmes

RÉSOLUTION : CA 937 - 2017-02-16

Relative à la signature de contrats de service à intervenir avec des sages-femmes

- ATTENDU :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - qu'au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des jours fériés, absences pour maladie, etc.
 - l'avis favorable émis par le Comité des ressources humaines et des communications;
 - que le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin les contrats de service.

RÉSOLUTION : CA 938 - 2017-02-16

Relative au renouvellement du contrat de service de madame Johanne Royer, responsable des services sages-femmes au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- ATTENDU QUE:**
- le MSSS a conclu une entente avec le regroupement des sages-femmes du Québec;
 - ces dernières doivent, selon la *Loi sur les sages-femmes*, conclure un contrat de service avec l'établissement;
 - madame Johanne Royer a contribué de façon importante dans la vision et la planification des services intégrés en périnatalité et petite enfance, notamment entre les services sages-femmes, les équipes médicales et professionnelles des services de maternité, de pédiatrie et de néonatalogie;
 - madame Johanne Royer a joué un rôle majeur dans le développement du nouveau service sages-femmes pour les territoires de Haute-Yamaska et La Pommeraie;
 - madame Johanne Royer a assumé avec rigueur la fonction de responsable-sage-femme au cours des dernières années;
 - le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

- l'avis favorable émis par le Comité des ressources humaines et des communications;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : sur recommandation de la directrice du programme jeunesse du CIUSSS de l'Estrie - CHUS :

le renouvellement du contrat de service de madame Johanne Royer, titre de responsable-sage-femme, à raison de 21 heures/semaine et à titre de sage-femme, pour une période de 3 ans, du 1^{er} mars 2017 au 29 février 2020, à raison de 14 heures/semaine.

8.4.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 939 - 2017-02-16

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, pour les installations GMF des Deux-Rives et GMF des Grandes-Fourches :

- Dre Édith Champagne, chef de service à la Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.4.3 Contrat de service Logibec – volet Paie-Ressources humaines

RÉSOLUTION : CA 940 - 2017-02-16

Relative au renouvellement du contrat de service pour le système Paie-RH de Logibec pour une durée potentielle de quatre ans

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS prévoit déployer, à moyen terme et à la suite d'un appel d'offres en cours de préparation par un établissement mandaté, un système de paie unique dans l'ensemble des établissements du Québec;
 - que, entre le lancement de l'appel d'offres et la mise en opération fonctionnelle de la solution provinciale, il peut s'écouler quelques années;
 - qu'un contrat de quatre (4) ans résiliable à chaque année allie la constance des coûts (augmentation annuelle de 2%) et la sécurité d'un contrat à long terme dans un contexte de changement majeur et de grande échelle;
 - l'avis favorable et unanime des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale à signer un contrat de service entre le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et le fournisseur Logibec pour le système Paie-RH dont la valeur potentielle s'élève à 6 596 929 \$.

la présidente-directrice générale à signer la demande de biens et service requise pour initier le processus d'acquisition.

8.4.4 Régime d'emprunt à long terme – Projet autofinancé d'économie d'énergie au CHUS à Fleurimont

RÉSOLUTION : CA 945 - 2017-02-16

Relative au Régime d'emprunt à long terme – Projet autofinancé d'économie d'énergie au CHUS à Fleurimont

- ATTENDU QUE :**
- conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2017 lui permettant d'effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant en capital n'excédant pas 6 997 810 \$, aux fins de financer le projet autofinancé d'économie d'énergie (le « Projet »);
 - pour les fins du Projet, le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») procédera au transfert du budget de fonctionnement de votre établissement vers l'enveloppe « Service de la dette » du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le remboursement total de l'emprunt à long terme à être contracté en vertu du régime d'emprunts proposé;
 - conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
 - il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme pour le Projet, d'établir le montant

maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime spécifique, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

- conformément à l'article 77.1 de cette loi, le présent régime d'emprunts spécifique doit être soumis à l'autorisation du Ministre;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2017, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant en capital n'excédant pas 6 997 810 \$, auquel s'ajoutera, et ce, aux fins de financer le Projet;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts spécifique soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - b) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins du Projet;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts spécifique jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, aux termes du régime d'emprunts spécifique, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- La présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier
La présidente-directrice générale adjointe, Mme Johanne Turgeon
Le directeur des ressources financières et de la logistique, M. Pierre-Albert Coubat
La directrice adjointe, volet ressources financières, Mme Julie Tremblay
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QU'une demande soit faite au Ministre d'autoriser le présent régime d'emprunts spécifique;
8. QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention de l'autorisation requise du Ministre et, qu'à cette date, elle remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts spécifique.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Politique sur l'intégrité en recherche

RÉSOLUTION : CA 941 - 2017-02-16

Relative à la Politique sur l'intégrité en recherche

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer les mêmes droits aux personnes prêtant leur concours à la recherche qu'aux usagers de l'établissement;
 - l'obligation de surveillance continue des projets de recherche;
 - que l'établissement reçoit des subventions du Fonds de recherche Québec-Santé;
 - l'obligation de se conformer aux exigences du FRQ avant le 31 mars 2017;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire et l'avis favorable signifié;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Politique sur l'intégrité en recherche.

8.5.2 Officiers du Comité d'éthique de la recherche

RÉSOLUTION : CA 942 - 2017-02-16

Relative à la nomination d'un chercheur actif au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)

- CONSIDÉRANT :**
- l'expertise de Dr Raymund J. Wellinger;
 - la recommandation du Comité de direction du CdRV;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Dr Raymund J. Wellinger à titre de chercheur actif au Centre de recherche sur le vieillissement.

RÉSOLUTION : CA 943 - 2017-02-16

Relative à la démission de la coprésidente du CÉR du CIUSSS de l'Estrie- CHUS (Pr Chantal Doré) et nomination de madame Sophie Brisson en remplacement

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du Conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le Conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du Comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECEVOIR : la démission du Pr Chantal Doré et de nommer Madame Sophie Brisson coprésidente en remplacement.

8.5.3 Renouvellement de mandat pour trois membres du CÉR

RÉSOLUTION : CA 944- 2017-02-16

Relative au Renouvellement de mandat pour trois membres au Comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du Conseil d'administration d'approuver les demandes du Comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le Conseil d'administration de procéder à l'analyse des demandes du Comité d'éthique à la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le renouvellement de mandat de Mme Marie-Josée April, M. Robert Corriveau et Mme Julie Leblond, à titre de membres du Comité d'éthique de la recherche.

9.0 Divers

Le président remercie Monsieur Lafrance, président du comité des usagers de Brome-Missisquoi-Perkins, d'avoir remis à chaque membre du Conseil d'administration un exemplaire du livre « Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins Hospital au cœur de sa communauté – 1910 – 2010 – 110 years of caring – société d'histoire de Cowansville, par Michel Racicot ».

10.0 Huis clos

Les invités quittent la salle pour le huis clos, à l'exception de M. Denis Beaulieu et de M. Olivier Lemieux-Girard.

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Denis Beaulieu fait part de deux sujets en lien avec :

- Le projet de loi 115 : Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.
- Le projet de loi 130 : Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds.

10.2 Évaluation à la mi-parcours

Les membres ont tous reçu avec la documentation la compilation des résultats de l'auto-évaluation. Ces résultats seront discutés à la prochaine réunion du Comité de gouvernance et d'éthique du 7 mars 2017 lors de laquelle les membres vont statuer sur les changements devant être apportés aux modalités de fonctionnement des séances du Conseil d'administration.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire